



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2016

### Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Veillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44 Mail : [saint.derrien@outlook.fr](mailto:saint.derrien@outlook.fr)

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous. S'adresser à la mairie.

### Fermeture de la mairie les 14, 15 et 16 septembre 2016

### Numéros utiles

- Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde : **3237**
- Pompiers : **18** portable **112**, Gendarmerie : **17**
- Déchetterie de BODILIS : ☎ **02.98.68.99.99**

### Urbanisme

Déclaration préalable accordée :

Monsieur Laurent LE ROUX, pose de panneaux photovoltaïques, Pen Ar Menez.

### Recensement

Les filles et les garçons **nés en septembre 2000** et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser à la mairie. Se Munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

### Inscription sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur les listes électorales, veuillez-vous présenter en mairie, muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Élections présidentielles 2017 : le 23 avril et le 7 mai

Élections législatives 2017 : le 11 et 18 juin.

### Bibliothèque

Les permanences de la bibliothèque reprennent aux jours et heures habituels.

**Le mercredi de 17h à 18h30**

**Le samedi de 10h30 à 12h**

Nous recherchons des bénévoles pour nous rejoindre, assurer les permanences.....etc, ça ne prend pas beaucoup de temps, l'univers de la lecture est toujours enrichissant, et l'ambiance est sympa. N'hésitez pas à venir nous voir. Bonne rentrée

### Art floral

Les cours d'art floral reprennent le 16 septembre. Ils auront lieu le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à la salle polyvalente. Deux séances sont proposées, une de 17h30 à 19h30, et l'autre de 20h à 22h. Les cours seront dispensés par Josée Balcon, [balcon.josée@gmail.com](mailto:balcon.josée@gmail.com). Les personnes intéressées peuvent contacter Yvonne Le Bras au 02.98.68.50.35 ou Jeanne Masson au 02.98.68.51.98. La feuille du mois de septembre est disponible à la mairie. Possibilité de la transmettre par mail. En faire la demande à [saint.derrien@outlook.fr](mailto:saint.derrien@outlook.fr)

## Sant Derc'hen Scrap

Tous les derniers samedis de chaque mois, l'association organise une collecte de vieux journaux (pas de revues, ni de publicités). Celle-ci se tient près du hangar municipal de 10h30 à 12h.

## Le foyer Ar Stivell



Le foyer organise une croisière à la découverte du Golfe du Morbihan. Transport en car, petit déjeuner et menu Gourmand au prix de 29.50 €. Inscriptions auprès de Monsieur Laurent Le Roux ☎ 06.69.93.95.60

## L'atelier à Pizza

L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg ☎ 06.34.01.37.10

## Le NAT ÿ KFÉ

Le bar tabac le NAT ÿ KFÉ vous accueille dans son nouveau décor du mardi au jeudi de 7h à 20h, le vendredi de 7h à 13 h et de 17h à 1h, le samedi à partir de 8h, le dimanche de 8h30 à 13h et à partir de 17h. A votre disposition un dépôt de pain (penser à réserver), dépôt de gaz, jeux à gratter, point vert et point bleu arriveront prochainement. ☎ 02.98.24.82.21

## Divagations des chiens

De nombreuses plaintes et réclamations nous parviennent en mairie concernant les chiens en divagation. Afin de ne pas créer un danger ou une gêne pour les promeneurs, cyclistes ou coureurs à pied, les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires des chiens sont instamment priés de respecter cet avis, sous peine de poursuite. Les services de la Gendarmerie vous informent qu'une amende pourra être infligée aux propriétaires négligents.

## Informations CCPL

Conteneurisation :

Les conteneurs sont prêtés à titre gratuit par la CCPL, ils existent en différentes tailles :

- 120 L pour les foyers de 2 personnes maximum
- 240 L pour les foyers de plus de 2 personnes

Votre conteneur est cassé ou volé ? Votre conteneur est devenu trop petit car la famille s'agrandit ?

Adressez-vous à la mairie. ☎ 02.98.68.52.44

[www.pays-de-landivisiau.com/index.php/les-decheteries/filieres-de-traitement](http://www.pays-de-landivisiau.com/index.php/les-decheteries/filieres-de-traitement)

## Mémo tri



**Les conteneurs jaunes pour les emballages :** bouteilles en plastique et flacons en plastique, avec bouchons, boîte en métal, aérosols bien vidés, briques alimentaires, cartonnettes bien vidées.

**Les conteneurs verts pour les emballages :** bouteilles sans bouchon, flacons en verre, bocaux, pots sans couvercle ni capsule.

**Les conteneurs bleus** pour les journaux, courriers, enveloppes, magazines, publicités, catalogues, sans film plastique.

[environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)

## Coupages de courant pour travaux

Le mardi 13 septembre de 9h30 à 12h aux lieux-dits : Lesconvel – Kerscao – Coat Lestrémeur Bian – Le Cosquer.

## **Ordures ménagères – Jour de collecte**

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

## **Recyclage**

Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus..... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes. En revanche, il est impossible de récupérer le papier contenu dans un blister ou un film plastique d'envoi.

Il y a très peu d'exceptions. Les exceptions concernent les papiers qui ont été en contact avec les aliments ou qui ont été salis comme des serviettes en papier, le papier photo, le papier peint, le papier d'aluminium, mouchoirs ou couches.

## **Déclaration des ruches**

Tous les apiculteurs devront réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 décembre 2016 conformément à l'évolution de la réglementation européenne.

## **Syndicat mixte du Léon**

### **Permanence OPAH :**

Mercredi 7 et 21 septembre de 10h30 à 12h à Landivisiau – Cité de Communes, Zone de Kerven.

Renseignement au siège du Syndicat Mixte du Léon – 8 rue de la mairie à Plouescat – 02.98.61.91.51 – Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour les propriétaires de résidence principales, se munir de ses 2 derniers avis d'imposition. **Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention.**

### **Permanence Héol :**

Mardi 20 septembre de 9h à 12h à Landivisiau – Cité de Communes, Zone de Kerven

Renseignements : 02.98.15.18.08 – [contact@heol-energies.org](mailto:contact@heol-energies.org) – [www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org) – 38 rue du Mur à Morlaix.

### **Permanence ADIL :**

Mardi 13 et 27 septembre de 9h à 12h, Communauté de Communes, zone de Kerven

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 ou 02.98.46.37.38.

### **Bourse aux logements :**

Pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location : accueil au siège du Syndicat Mixte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Et sur notre site internet [www.syndicat-mixte-leon.com](http://www.syndicat-mixte-leon.com) rubrique « trouver un logement ».

## **Relais Parents Assistantes Maternelles**

5 rue des Capucins – 29400 Landivisiau : 02.98.24.97.15 – [rpam.paysdelandivisiau@gmail.com](mailto:rpam.paysdelandivisiau@gmail.com)

**Temps d'éveil à la mairie de Plouénéventer**, Espace Sklerijenn, le **jeudi 22 septembre**

**Permanences à la mairie de Plouénéventer**, de 9h à 12h, le **jeudi 29 septembre**

**Permanences à Landivisiau** : lundi et mercredi de 9h/12h30 – 13h/18h, mardi de 9h à 12h30 – 13h/17h, jeudi 9h/12h30 – 13h/19h45 et vendredi 9h/17h.

**Rando-poussette à Saint-Derrien** : Rendez-vous le **vendredi 16 septembre à 10h** au plan d'eau de Saint-Derrien. Petite randonnée adaptée aux tout-petits, en poussette, porte bébé ou à pieds !

**Les activités de la ferme au Moulin de Kerouat à Commana** : **les jeudis 8, 15, 22 et 29 septembre à 9h30**. Visite des lieux, découverte des animaux et des sons de la ferme, manipulation de la farine, fabrication du beurre. Un temps fort sera proposé le **samedi 1<sup>er</sup> octobre à 10h** pour permettre aux enfants, parents et assistantes maternelles de clôturer ensemble ces séances autour d'un petit goûter ! Les inscriptions se font auprès des animatrices du Relais.

**Accueil de Loisirs Intercommunal**  
**Saint-Derrien – Saint-Servais – Plouénéventer**

☎ **06.66.43.46.42**

Mercredi 7 septembre : Souvenir d'été

Mercredi 21 septembre : Accessoire de bureau

Mercredi 14 septembre : Vive la rentrée

Mercredi 28 septembre : Balade

**Annonces**

- Je suis assistante maternelle depuis 6 ans à Saint-Derrien. Je dispose d'une place de nuits et de jours. Maison non-fumeur, jardin clos. Horaires atypiques acceptés, paiement CESU accepté. N'hésitez pas à me contacter au ☎ 06.49.32.43.18 pour un premier échange afin de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser concernant l'accueil de votre bout de chou.
- Maison à louer à Pont Ar Haro : 1 chambre, 1 séjour/cuisine, 1 cellier, hangar pour 2 voitures. 290 € par mois. 06.32.04.79.38
- Assistante maternelle sur Saint-Derrien, je dispose d'une place de jours et de nuits, maison non-fumeur. Horaires atypiques acceptés. Pour plus de renseignements : ☎ 06.24.45.66.62.

***NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.***

*Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)  
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail*

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2016**

Le 26 août deux mille seize, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de ANDRE Monique et de LE LAMER Carole excusées.

Le secrétaire de séance est Éric LOAEC.

**1. Syndicat intercommunal des Eaux de Pont an Ilis : service public de l'eau potable :**

Le syndicat de Pont an Ilis dessert 8 786 habitants au 31 décembre 2015. La consommation moyenne par abonné est de 109.5 m3/abonné au 31 décembre 2015 (elle était de 95.5 m3/abonné au 31/12/2014).

Un abonné consommant 120 m3/an d'eau payera 249.35 € (au 1<sup>er</sup> janvier 2016), soit en moyenne 2.08 €/m3.

Les analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé indiquent que l'eau est de bonne qualité. Les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport 2015 à l'unanimité.

**2. Versement d'une indemnité au coordinateur du recensement :**

Aucune indemnité n'avait été versée au coordinateur responsable de la réalisation et de la collecte du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016, pour couvrir ses frais de déplacement. Le Conseil Municipal décide de lui verser une indemnité de 300 €.

**3. Transformation d'une parcelle du domaine privé en voie communale :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise de modifier la voie pénétrante du quartier de Coat Lestrémeur Vras en voie communale.

**4. Acquisition d'un lave-vaisselle :**

La commune souhaite faire l'acquisition d'un lave-vaisselle plus performant pour la restauration scolaire. Le Conseil Municipal approuve le choix, auprès du fournisseur Pichon à Saint-Thonan.